

Inter-LGBT, 27 septembre 2016

CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL : AU-DELÀ DES CLIVAGES POLITIQUES, DES DROITS HUMAINS

27 septembre 2016 | Actu



Aujourd'hui, le Sénat doit revoir, en séance plénière, le projet de loi de modernisation de la Justice du XXIème siècle qui comprend les dispositions pour le changement d'état civil des personnes trans.

Lors de la commission des lois, la majorité LR-UDI du Sénat a adopté un amendement du rapporteur Yves Détraigne (UDI) visant à rendre la procédure de changement d'état

civil (CEC) des personnes trans à nouveau médicalisée, rendant notamment obligatoire la production des attestations de médecins, de psychiatres, et ayant concrètement recours à des expertises, mainte fois dénoncées par nos associations ainsi que par le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. Cet amendement va aussi, si le texte devait être adopté en l'état, inscrire dans le code civil français la possibilité de stériliser les personnes trans et leur interdire, dans certaines configurations, d'assurer leur filiation. Les personnes mineures ont été exclues de cette procédure.